

Luxembourg, le 8 avril 2021

## **Communiqué de presse - Rapport d'activités 2020 du CET**

Contrairement à l'année dernière, le CET a de nouveau pu remettre le rapport annuel sur ses activités 2020 en personne à la Chambre des Députés et au Gouvernement et ceci, bien évidemment, dans le respect de toutes les mesures sanitaires.

### **Les chiffres de 2020 en un coup d'œil**

Au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, le CET a reçu 184 nouvelles demandes. S'y ajoutent 19 dossiers qui n'ont pas pu être clôturés au cours de l'année précédente. Un total de 203 dossiers a donc été traité en 2020, ce qui représente un nouveau record depuis la création du CET.

47% des requêtes ont été déposées par des hommes et 38% par des femmes. Les 15% restants provenaient d'organisations ou étaient des autosaisines. Il faut noter que le sexe de la personne qui contacte le CET est enregistré, il ne s'agit donc pas forcément du sexe de la victime de la discrimination.

Une grande partie des requêtes a été soumise par des personnes âgées de plus de 51 ans. 39% des dossiers proviennent de personnes ayant la nationalité luxembourgeoise et 56% de ressortissant-e-s de l'UE.

Comme l'année précédente, la discrimination fondée sur le handicap (49 cas) occupe la première place, suivie par l'origine ethnique (44 cas). Le motif sexe est en troisième place en 2020 (39 cas).

Dans 51% des cas, le CET a pu résoudre le problème, conseiller la personne ou l'orienter vers un autre service. 21% des dossiers n'ont pas pu être clôturés au 31 décembre 2020 et dans 17% des cas, la personne s'est désistée. Dans 11% des dossiers, le CET n'a pas pu constater de discrimination (soit par manque de preuves, soit parce que la discrimination ne tombait pas dans le champ d'application du CET). Dans un cas, le CET n'a pas pu intervenir, car l'affaire avait déjà été traitée au tribunal.

Le CET examine également régulièrement les offres d'emploi publiées dans les quotidiens ; à noter que le nombre d'offres discriminatoires n'a cessé de diminuer au fil des années.

### **Événements significatifs**

Certains événements de 2020 doivent être soulignés ici.

### *Lettre ouverte et débat parlementaire*

Suite à la conférence "Being black in Luxembourg" organisée en novembre 2019 avec l'ASTI et la Commission consultative des Droits de l'Homme, les coorganisatrices et 21 autres associations et acteur·rice·s ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre et au Président de la Chambre des Députés revendiquant plus de moyens pour le CET. La mort de Georges FLOYD aux Etats-Unis et la couverture générale de ces questions ont amené deux partis politiques à initier une heure d'actualité sur le racisme à la Chambre des Députés. Dans ce contexte, une résolution aux mêmes revendications que la lettre ouverte a été adoptée.

Le Bureau de la Chambre des Députés a ensuite invité le CET à un échange le 18 septembre, suite auquel le CET a pu soumettre ses doléances par écrit. Le détail de la mise en œuvre de ces propositions est actuellement en préparation.

### *Pandémie COVID-19*

COVID-19 a également eu un impact sur le travail du CET. Environ 15% des cas étaient en relation avec la pandémie. Les demandes étaient principalement liées à des communications pas toujours accessibles, à l'interprétation de différentes mesures, mais aussi à des retards dans les procédures qui ont entraîné des désavantages pour les requérant·e·s. Dans l'ensemble, de nombreuses personnes ont été déstabilisées par les conditions constamment changeantes.

### *Observatoire des discriminations 2020*

Après 2009, 2011 et 2015, le CET a publié l'année dernière la 4<sup>e</sup> édition de l'Observatoire des discriminations. Il faut souligner que 20% des personnes interrogées se sont senties victimes de discrimination au cours des trois dernières années, mais que 10% seulement ont déposé une plainte et que près d'un tiers n'a rien fait. En même temps, la discrimination est de moins en moins tolérée et la volonté de soutenir les victimes augmente. La notoriété du CET a également augmentée de façon continue et 92% considèrent qu'il est important qu'un acteur comme le CET existe.

#### **À propos du CET – Centre pour l'égalité de traitement**

Le CET (Centre pour l'égalité de traitement) a été créé par la loi du 28 novembre 2006. Le CET exerce ses missions en toute indépendance et a pour objet de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la « race » ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge.

[www.cet.lu](http://www.cet.lu) · [info@cet.lu](mailto:info@cet.lu) · 65, route d'Arlon L-1140 Luxembourg · (+352) 28 37 36 35